

Intitulé du poste	Chargé des conventions مكلف بالاتفاقيات
Pôle de rattachement	Rapporteur général
Principales missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des conventions internationales ;</li> <li>• Participation à la réalisation du suivi de la conformité des conventions et engagements internationaux du Maroc ;</li> <li>• Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des différents rapports d'évaluation des conventions relatives à la lutte contre la corruption ;</li> <li>• Recherche et analyse des conventions internationales : Le chargé de conventions internationales doit effectuer des recherches approfondies sur les conventions internationales pertinentes dans le domaine de prévention et de lutte contre la corruption,</li> <li>• Assistance juridique et conseil : Le chargé de conventions internationales doit fournir une assistance juridique et des conseils aux parties prenantes concernant l'application des conventions internationales et l'interprétation de leurs dispositions,</li> <li>• Coordination : Le chargé de conventions internationales est responsable de coordonner les activités liées aux conventions internationales au sein de son organisation. Cela peut impliquer des interactions avec d'autres départements ou entités gouvernementales, ainsi qu'avec des organismes internationaux et des représentants d'autres pays.</li> </ul>
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance approfondie dans les domaines suivants : conventions internationales, relations internationales, droit public international, le cadre juridique marocain ... etc. ;</li> <li>• Être parfaitement bilingue, la maîtrise de la langue anglaise est fortement souhaitable ;</li> <li>• Connaissance approfondie des réglementations et du droit international ;</li> <li>• Solide compréhension des réglementations et des conventions internationales, spécialement dans le domaine de prévention et de lutte contre la corruption ;</li> <li>• Capacité de recherche et d'analyse ; Être capable de mener des recherches approfondies sur des questions juridiques ;</li> <li>• Excellentes compétences en communication ; Être capable de communiquer clairement et efficacement, que ce soit à l'écrit ou à l'oral.</li> </ul>

